



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## armement

Question écrite n° 12764

### Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur le dossier de la Société nationale des poudres et explosifs, centre de recherches du Bouchet (Essonne). A ce jour, les pouvoirs publics sont en cours d'établissement du budget de fonctionnement du centre de recherches du Bouchet pour l'année 1998-1999. Les besoins exprimés par la DGA pour l'année à venir correspondent à un montant de commandes de l'ordre de 70 à 72 millions de francs, soit une baisse de 25 % par rapport au budget de fonctionnement en cours. Les effectifs et le niveau d'activité actuels ne pourront être maintenus si l'on s'en tient aux besoins exprimés par la DGA, principal donneur d'ordre du centre de recherches du Bouchet. Pourtant, la volonté politique d'assurer à la défense nationale des rôles technologiques performants doit conduire à revoir à la hausse l'octroi de commandes à ces pôles dont fait partie le centre de recherches du Bouchet. Lors d'une rencontre avec le conseiller technique chargé de ce dossier au ministère de la défense, les représentants du personnel du centre de recherches du Bouchet ont reçu l'assurance que M. le ministre de la défense soumettrait cette question au Premier ministre et au Président de la République, après avoir reçu M. Faure, dirigeant de la SNPE, durant la commission de la défense nationale le 27 mars 1998. Il leur a également été précisé que la décision du Gouvernement serait notifiée dans le courant du mois de juin 1998. Il l'interroge donc sur les mesures qu'il compte prendre en faveur du maintien des emplois et compétences du centre de recherches du Bouchet, tant par l'augmentation des commandes passées par la DGA que par la diversification éventuelle des activités de recherche et donneurs d'ordre (civils) du centre de recherches du Bouchet. Il suggère enfin la tenue d'une réunion de concertation avec le ministère de la défense, la direction de la SNPE, les représentants du personnel et les élus locaux avant toute prise de position définitive des pouvoirs publics.

### Texte de la réponse

La Société nationale des poudres et explosifs (SNPE) est confrontée depuis plusieurs années à une baisse importante de ses commandes, qui se traduit par une forte surcapacité de production de poudres et explosifs militaires. Ce phénomène est général en Europe occidentale et cette entité industrielle n'échappe donc pas à la logique générale d'adaptation de ses moyens au nouveau format de la demande. Au cours du second semestre 1996, la délégation générale pour l'armement (DGA) a effectué une étude de dimensionnement du niveau des compétences nécessaires en matière de poudres, d'explosifs et de propergols à usage militaire. Les conclusions de cette étude ont démontré que les diverses parties prenantes avaient atteint aujourd'hui une bonne maturité dans les technologies concernant ce domaine. Aussi, compte tenu de la stabilité de la programmation d'armement et des priorités définies en matière de recherche de défense, la DGA a été conduite à revoir à la baisse l'effort de recherche sur fonds publics consenti dans ce secteur d'activité. La direction de la SNPE a été informée de la situation concernant les commandes d'études. Elle a ainsi pu anticiper la baisse à venir des besoins en matière d'études amont, en mettant en place un plan d'adaptation fondé, pour le centre de recherches du Bouchet (CRB), sur une réduction des effectifs équivalente à quatre-vingt-quinze emplois temps plein, dont un tiers constitué par des départs volontaires aidés, un tiers par des mesures de réduction du temps de travail et un tiers par des reclassements. Pour la période 1997-1998, le budget destiné aux études amont

confiées à la SNPE s'est élevé à 95 millions de francs. Pour la période suivante, le financement provenant de la DGA, dont le montant sera arrêté prochainement, est susceptible de connaître une baisse. Le ministre de la défense est toutefois particulièrement attentif à ce que le montant qui sera arrêté soit compatible avec le maintien des compétences techniques du CRB et demeure cohérent avec l'adaptation progressive des effectifs engagée par le président de la SNPE. Enfin, la poursuite d'une politique de diversification devrait permettre de conforter la pérennité des sites de la SNPE. A cet effet, il appartient à cette société de rechercher pour ses études amont des débouchés alternatifs applicables aux domaines civils.

## Données clés

**Auteur :** [M. Franck Marlin](#)

**Circonscription :** Essonne (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12764

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 avril 1998, page 1860

**Réponse publiée le :** 20 juillet 1998, page 3995